Aménagement d'études – 1er semestre

L'aménagement d'étude permet aux étudiants concernés de bénéficier d'une dispense d'assiduité aux travaux dirigés et d'un régime particulier de modalités de contrôle des connaissances les dispensant de contrôle continu pour les enseignements qui le prévoient.

Ce statut peut concerner tout étudiant remplissant les conditions réglementaires :

- salarié au moins à mi-temps pour une durée minimum de 3 mois ;
- chargé de famille ;
- inscrit en double cursus (y compris les étudiants en enjambement) ;
- sportif de haut niveau ;
- élu étudiant des conseils centraux, du conseil de gestion de la Faculté, des conseils des services universitaires, du conseil d'administration du C.R.O.U.S. ;
- en détention ;
- handicapé ou atteints d'affection invalidante ;
- étudiante enceinte.

Par ailleurs, pour toute autre situation, chaque étudiant a la possibilité de faire une demande motivée.

Enfin, en raison de la pandémie de Covid 19, les étudiants qui le souhaitent peuvent formuler une demande d'aménagement en faisant reconnaître leur santé fragile ou leur éloignement.

Les étudiants bénéficiant d'un aménagement d'études peuvent être dispensés d'assiduité aux travaux dirigés. Dans ce cas, ils ne sont pas évalués sous forme de contrôle continu pour les matières dont ils sont dispensés. Si la matière comporte un examen terminal, ils sont évalués en 1ère session par le même examen que celui des étudiants non dispensés, l'examen vaut alors 100%. Si la matière ne comporte pas d'examen terminal, leur évaluation de 1ère session prend une forme spécifique, généralement la forme d'un oral terminal (voir modalités de contrôle des connaissances), dont la valeur est de 100%.

Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'études, vous devez **déposer le formulaire de demande (disponible sur le site de la Faculté) avec les justificatifs au bureau d'accueil étudiant au plus tard <u>mardi 22 septembre</u> 2020** pour les enseignements du 1er semestre.

Absolument aucun retard ne sera accepté.

Demande d'aménagement d'études

à remettre avec les pièces justificatives à l'accueil étudiant

Nom et prénom de l'étudiant :.....

Numéro de la carte d'étudiant :.....

Diplôme et année d'étude :.....
(En cas de double inscription ou d'enjambement, vous devez déposer un dossier par année d'étude)

Téléphone :.....

Intitulés exacts des enseignements pour lesquels vous demandez la dispense d'assiduité en T.D. et de contrôle continu.
Par défaut, pour tous les autres enseignements, vous serez affectés en T.D. et soumis au contrôle des connaissances tels qu'il a été prévu.

A....., le ..... .

Signature du demandeur.

Avis du Doyen.

☐ Favorable

☐ Défavorable

Liste des pièces justificatives à fournir

en cas de demande d'aménagement d'étude.

salariés au moins à mi-temps pour une durée minimum de 3 mois :

- copie conforme du contrat de travail
- formulaire d'attestation à faire remplir par l'employeur (page suivante)

chargés de famille :

- copie du livret de famille

étudiants inscrits en double cursus (y compris les étudiants en enjambement) :

- certificat de scolarité

sportifs de haut niveau :

- attestation

élus étudiants des conseils centraux, des conseils des services universitaires, du conseil d'administration du C.R.O.U.S. :

- attestation du Président de l'Université

élus étudiants du conseil de gestion de la Faculté :

- attestation du Doyen de la Faculté

étudiants handicapés ou atteints d'affection invalidante :

- attestation de la mission handicap

étudiantes enceintes :

- attestation du médecin traitant et du médecin du S.U.M.P.P.S.

autres situations :

- pièces pouvant justifier l'opportunité d'un aménagement d'étude

Les pièces justificatives sont à joindre impérativement lors du dépôt de la demande.

Faculté SESG
Faculté des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion - Reims et Troyes

UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Formulaire d'attestation
(pour les étudiants salariés uniquement)

A faire remplir par l'employeur.

Nom de l'entreprise/employeur

.....

Adresse

.....

Téléphone : .....

J'atteste que Madame, Monsieur.....

☐ est salarié(e) par nous à compter du 1er octobre 2020 au moins à mi-temps et pour une durée minimum de 3 mois ;

☐ est salarié(e) par nous à compter du 1er octobre 2020 pour une durée minimum de 3 mois et pour moins d'un mi-temps.

A....., le ..... .

Certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Signature et cachet de l'entreprise/employeur (obligatoire).

A....., le ..... .

Signature de l'étudiant.